



COMMUNIQUE DE PRESSE

Berne, le 17 novembre 2022

Le Conseil fédéral souhaite à juste titre mettre en œuvre de manière conséquente la volonté du peuple et des cantons

Avec son projet de révision de la loi sur les produits du tabac mis en consultation, le Conseil fédéral a présenté une mise en œuvre conséquente de l'initiative populaire « Enfants sans tabac ». Il garantit ainsi que les enfants et les jeunes ne pourront plus être atteint-e-s par la publicité pour le tabac et répond donc à la volonté populaire. En effet, le 13 février 2022, un verdict clair avait été rendu sur la loi sur les produits du tabac récemment adoptée : elle était totalement insuffisante !

Chaque année, 9'500 décès liés au tabac sont enregistrés en Suisse. Cela représente la plus grande cause de décès évitable. La majorité des fumeur-euse-s ont commencé à consommer du tabac avant l'âge de 18 ans et il est prouvé que la publicité pour le tabac a une grande influence sur cette consommation.

Le Parlement a reconnu le caractère fondamental de cette problématique en introduisant une interdiction de vente des produits du tabac aux moins de 18 ans dans la nouvelle loi sur les produits du tabac et en interdisant diverses formes de publicité. Mais le Parlement a continué à autoriser, dans cet exercice alibi, la publicité pour le tabac qui touche particulièrement de nombreux jeunes : dans les festivals, dans les journaux (gratuits) et sur Internet ou les réseaux sociaux.

La loi sur les produits du tabac ne protège pas les enfants et les jeunes

Le 13 février, le peuple et les cantons ont donné une réponse claire et limpide : Enfants sans tabac ! Cela signifie concrètement que la publicité pour le tabac ne doit plus toucher les enfants et les jeunes. La décision du peuple et des cantons a été très claire : la nouvelle loi sur les produits du tabac est absolument insuffisante. Il était évident que, contrairement aux affirmations des opposant-e-s, la publicité pour le tabac serait restée visible précisément là où elle atteint le mieux les enfants et les jeunes. Le Parlement a accordé plus d'importance aux intérêts économiques particuliers qu'à la protection de la santé de notre jeunesse - alors que le peuple et les cantons donnent la priorité à la protection de la jeunesse.

Compte tenu de ces faits, il est plus que déconcertant d'entendre les opposant-e-s à l'initiative affirmer qu'avec cette même loi insuffisante sur les produits du tabac les souhaits de l'initiative seraient satisfaits. « C'est un scandale démocratique que les



opposant-e-s à la protection de la jeunesse passent tout simplement sous silence la décision du peuple et des cantons », déclare Hans Stöckli, président d'Enfants sans tabac.

Les initiant-e-s saluent le projet du Conseil fédéral

Avec la mise en œuvre d'« Enfants sans tabac », la Suisse fait enfin un pas important en avant dans la prévention du tabagisme. Les organisations de santé se sont engagées depuis des décennies en faveur de cette cause et nous reconnaissons que le Conseil fédéral, avec son projet mis en consultation, cherche le meilleur moyen de mettre en œuvre l'art. 118, al. 2, let. b de la Constitution fédérale. Nous estimons que l'initiative populaire est mise en œuvre de manière adéquate sur la plupart des points et nous nous engagerons en faveur de ce projet.

Nous sommes déçu-e-s que la consultation n'aborde pas encore concrètement une autre exigence de l'initiative populaire : la promotion de la santé des enfants et des jeunes (art. 41, al. 1, let. g, Cst.).

[A propos de la réponse à la consultation](#)

Contact

- **Sandra Hügli**, Médecins de famille et de l'Enfance Suisse, sandra.huegeli@hausarzt Schweiz.ch, 078 920 24 05
- **Claudia Künzli**, Ligue pulmonaire Suisse c.kuenzli@lung.ch, 031 378 20 57
- **Stefanie de Borba**, Ligue suisse contre le cancer stefanie.deborba@krebsliga.ch, 031 389 93 31
- **Markus Meury**, Addiction Suisse mmeury@suchtschweiz.ch, 021 321 29 63

Coalition des organisations porteuses de l'initiative populaire

L'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » est soutenue par les grandes organisations de la santé, en particulier la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la fondation Addiction Suisse, la FMH, l'Alliance pour la santé en Suisse, l'Association suisse des droguistes, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, pédiatrie suisse, des médecins pneumologues et des cardiologues, sans oublier le Conseil suisse des activités de jeunesse et la Croix-Bleue. Swiss Olympic, le Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz et son pendant romand, le Syndicat des enseignant-e-s romand-e-s SER, ainsi que le Collège de médecine de premier recours ont également rallié les défenseurs de l'initiative.

www.enfantssanstabac.ch